



ARRETE

Nomination des membres du CCAS

N° 21-2026

Le Maire de la Commune de NUAILLE-d'AUNIS

Vu le code général des collectivités territoriales

qui confère au maire le pouvoir de nommer les représentants à
siéger au conseil d'administration du Centre Communal
d'Action Sociale,

A R R Ê T E :

Article 1er : A compter du 25 mars 2026,

Mme Josette BARRAUD, Mme PITTELOUP Marie, M. Jean-Paul MIAUD, M. Jean-Pierre
BARBET sont nommés afin de siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Social.

Article 2ème : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
Monsieur le Receveur Municipal,
L'intéressée.

A Nuaillé-d'Aunis, le 25 MARS 2026.

Le Maire, Marion ROBIN.

